

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **10 juillet 2023** à 17 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin
Siège #2 - Win Le Phan
Siège #3 - Isabelle Paquet
Siège #4 - Christian Lessard
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux.

François Roberge, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.
Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Tous les conseillers étant présents à la séance, ils renoncent à l'avis de convocation et permettent l'ajout d'un point à la séance.

136-07-2023

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Adoption / Règlement d'emprunt numéro 320-294A-2023
 - 4.2 - Camping du Domaine de la Rivière - demande d'extension du couvre-feu
- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

137-07-2023

4.1 - Adoption / Règlement d'emprunt numéro 320-294A-2023

ATTENDU que l'estimation des coûts des travaux a été revue à la hausse, suite à la réalisation des plans et devis et de la réalisation de l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de la 1re Avenue;
ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier les coûts de la dépense et de l'emprunt pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 1re Avenue et de la 34e Rue;
ATTENDU que les montants de la subvention du Fonds pour l'infrastructure

municipale d'eau (FIMEAU) demeurent inchangés, soit 1 870 324 \$ pour la 1re Avenue et 1 510 624 \$ pour la 34e Rue;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no. 320-294A-2023 modifiant le règlement numéro 294-2021 décrétant une dépense de 10 393 455 \$ et un emprunt de 10 393 455 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 1re Avenue et de la 34e Rue soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

138-07-2023

4.2 - Camping du Domaine de la Rivière - demande d'extension du couvre-feu

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande du Camping du Domaine de la Rivière pour le prolongement du couvre-feu à minuit au lieu de 23h pour les samedis 15 juillet et 5 août 2023;

ATTENDU que le conseil a déjà accepté une telle prolongation du couvre-feu de 23h à minuit pour les 24 juin, le 1er juillet et le 2 septembre 2023;

ATTENDU les discussions intervenues entre les élus;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la demande de permettre l'extension du couvre-feu dans la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins de 23h à minuit les samedis 15 juillet et 5 août pour l'année 2023 seulement;

DE permettre, pour les années 2024 et suivantes, l'extension du couvre-feu dans la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins de 23h à minuit pour les dates suivantes seulement : 24 juin, 1er juillet et le samedi précédant la Fête du Travail;

D'informer le service de police de la sûreté du Québec.

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 18h06, aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée à 18h07.

139-07-2023

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 18h08.

Alain Veilleux
Maire

François Roberge
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain
Maire

Veilleux